

CONSEIL SYNDICAL du 16.11.2022 : COMPTE-RENDU

Le Conseil Syndical du Syndicat mixte, qui s'est réuni **le mercredi 16 novembre 2022 à 16H30, salle du foyer des jeunes de Saint André sur Sèvre** a délibéré sur les points suivants :

- Préambule :

Nomination du secrétaire de séance : Dany GRELLIER

Vérification du Quorum : OK

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du **23.03.2022**

Etaient Présents :

Mesdames Sylvie RENAUDIN, Bérangère SOULARD, Mélanie MULOWSKY,

Messieurs Philippe ROBIN, Patrice LABAEYE, Thierry MAROLLEAU, Dany GRELLIER.

Etaient Absents : Mesdames Catherine POUPET, Marie-Pierre MISSIOUX, Messieurs Guillaume JEAN, Philippe MAUFRREY, Cyrille GUIBERT.

Etaient excusés : Messieurs Benoit SAMSON, conseiller aux décideurs locaux du Pays du Bocage bressuirais, Jean Daniel MENARD, Conseil Départemental de la Vendée, Franck BUQUEN, Communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Ont assisté également : Mesdames Véronique BERTHOMIER Conseil départemental des Deux-Sèvres, Adeline SILLAS, Chargée de mission patrimoine et sites de visite, Conseil Départemental des Deux-Sèvres, Messieurs Antoine ORAIN, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et David CHARBONNEAU, Mission tourisme, Conseil départemental des Deux-Sèvres.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 7

Préambule : Pré-bilan de saison 2022

Cf. Pré-Bilan en PJ

2022, Enfin une vraie saison !

- **Avril : Une « première » avec ouverture pour vacances de Pâques**
 - **Mai/Juin : très studieux (retour des groupes scolaires)**
 - **Juillet : très chaud (retour des centres de loisirs)**
 - **Août : Très intense (retour des groupes handi et familles)**
- **Proportion à la normale entre Français (94%) et étrangers (6%)**
 - **Retour des anglais et bonne fréquentation des belges**
 - **La Vendée et Deux-Sèvres : 58% de la fréquentation globale française.**
 - **Ce fut la saison estivale « En quête de fraîcheur »**
- **Chiffre d'affaires global à la hausse (par rapport à 2019/2020/2021) grâce au retour des groupes et notamment au chiffre d'affaires en boutique (restauration rapide et souvenirs)**

A- ANIMATION

Préambule : Madame Bérangère SOULARD acte l'arrivée lors d'un prochain conseil syndical de Madame Anne ROY, maire de Saint Mesmin et élue au sein de la communauté de

communes du pays de Pouzauges, afin de siéger au château de Saint Mesmin pour remplacer Madame Marie-Christine BURCH, membre titulaire et démissionnaire.

CREATION JEU 2023 : LANDSCAPE GAME par FORTRESS ADVENTURE

Rappel feuille de route (2022-2026) et propositions 2023

Dans la feuille de route (2022.2026) présentée en conseil syndical le 31 mars dernier, le point 1 précisait de conforter l'offre autour du concept « Le château des enfants » et de proposer une animation permanente à l'année : aventure grandeur nature.

La société Fortress Adventure a été contactée et s'est déplacée au château le 20 septembre dernier.

Cette entreprise est l'inventeur du concept de Landscape game (Escape game dans un lieu ouvert et sur une grande échelle). Sous forme de jeu en famille (2 à 5 joueurs), une mission est confiée aux joueurs qui partent ainsi à la découverte du château (parcours avec des bornes de jeu réparties sur le site).

- Activité d'1h30 à 2h00 pour des groupes de 2 à 5 joueurs (adultes/enfants)
- En totale autonomie
- Pour tous les âges
- Nouvelle expérience de visite pour le site : observation, coopération, perspicacité
- Scénario créé pour le site mais évolutif chaque année
- Aventure immersive
- La proposition tarifaire pour le château de Saint Mesmin serait la suivante :
 - Montant de création scénario, fabrication matériels, installation sur site et formation : 16 830 € HT
 - Montant de création nouveau scénario n+1 et modification jeu in situ :
 - 3 000 € HT

Proposition retenue

Les membres présents du conseil syndical valident la création d'un landscape game par la société Fortress Adventure pour le château de Saint Mesmin pour l'année 2023. Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

THEMATIQUE D'ANIMATIONS 2023

La thématique 2023 des animations du château de Saint Mesmin porterait sur le militaire au moyen-âge :

« DROLE de GUERRE »

Pour la haute saison 2023, trois axes d'animations seront mis en valeur dans 3 espaces différents et la venue d'un quatrième personnage (avec la gestion au quotidien des accueils de groupes BDE et ALSH et en parallèle la dynamique sur site et mise en place d'un temps fort journalier en après-midi sous forme de mini spectacle).

<i>Personnages</i>	<i>Axes thématiques</i>
<p>Dans la basse –cour</p> <p>Un sergent recruteur ou un capitaine</p>	<p>RECRUTEMENT DE L’HOMME D’ARMES</p> <p>Pour faire une armée, il faut des hommes, surtout en armes ! On recrute à tout va, on enseigne les bases à chacun, et selon son affectation, le danger sera bien là, identique à la solde !</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le paquetage de l’homme d’armes - Règles de vie, engagement, solde - Embrigadement des nouvelles recrues, exercices physiques, entraînement par le jeu, manœuvres ...
<p>Dans le logis seigneurial</p> <p>Un chroniqueur ou soldat baroudeur</p>	<p>HISTOIRES DE BATAILLES</p> <p>Qui n’a jamais écouté de grands récits de batailles épiques, mais entre réalité et affabulation il faut parfois embellir les choses pour glorifier les vainqueurs, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Récits de batailles, anecdotes de combats et de sièges en exploitant les faits d’armes locaux de la guerre de cent ans. - Mise en scène théâtralisée participative (accessoires : décors, tuniques, chevaux, arcs, épées...) - Jeu de stratégie (plateau avec figurines, jeu de société ...).
<p>Dans la chapelle</p> <p>Un intendant, un hérault d’armes ou espion</p>	<p>ESPIONNAGE ET DIPLOMATIE</p> <p>Faire la guerre c’est bien, mais l’éviter c’est parfois mieux... Il faut se préparer au pire et donc mettre toutes les chances de son côté. Connaître son ennemi, sa propre armée et le théâtre des opérations reste primordial, et être prêt à négocier ou soudoyer,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espionnage, services secrets, empoisonnement - Diplomatie et négociations - Préparatifs de guerre, organisation de l’intendance - Missions d’entraînement à l’espionnage (comptage et mémoire, écoute, messages codés, camouflage, larcin, messenger...)

Proposition retenue

Les membres présents du conseil syndical valident la nouvelle thématique d’animations 2023 du château de Saint Mesmin : « **Drôle de guerre** »
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

OUVERTURE 2023

Les périodes d’ouverture du château de Saint Mesmin aux individuels pour 2023 seraient les suivantes :

PERIODE	JOURS	HORAIRES
Lancement de saison Nouveauté 2023 Du 08/04 au 10/04	Les 3 jours	10H30 à 12H30 14H30 à 18H30
Vacances de Pâques Landscape Game Du 08/04 au 01/05	Tous les jours	10H30 à 12H30 14H30 à 18H30
Escape Game « individuel » Samedi 06/05 2022	3 sessions	14h00, 16h30,20h30
Du 07/05 au 14/05 Landscape Game	Dimanches et jours fériés	14H30 à 18H30
Pont de l'Ascension (Événementiel annuel) Du 18/05 au 21/05	Les 4 jours	10H30 à 12H30 14H30 à 18H30
Escape Game « individuel » Samedi 27/05 2022	3 sessions	14h00, 16h30,20h30
Du 28/05 au 02/07 Landscape Game	Dimanches et jour fériés	14H30 à 18H30
Vacances d'été Animation thématique : Drôle de guerre Du 09/07 au 30/08	Tous les jours Y compris 2 temps forts en juillet et août	10H30 à 13H00 et 14H00 à 19H00

Du 03/09 au 10/09 Landscape Game	Dimanches	14H30 à 18H30
Du 16/09 au 17/09 Journées du patrimoine	Samedi et dimanche	14H30 à 18H30
Samedi 16/09/2022 Escape Game « individuel »	1 session	20h30
Vacances de la Toussaint Landscape Game + Expo Playmobil® Du 21/10 au 05/11	Tous les jours	10H30 à 12H30 14H30 à 18H30

Sont aussi inscrits au programme 2023 du château :

- **Dimanche 7 mai : Concert par le conservatoire du bocage bressuirais**
- **Dimanche 4 juin : Concert par la compagnie Outre-Mesure**

Proposition retenue

Les membres présents du conseil syndical valident les jours et heures d'ouverture aux individuels du château de Saint Mesmin pour l'année 2023.
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

TARIFICATION 2023

La tarification pour les activités du château de Saint Mesmin seront les suivantes pour 2023 :

Tarifs d'entrée "individuel"	2023
Tarifs d'entrée avec animation	Tarif
Tarif Adulte	10,00 €
Tarif réduit Adulte1	8,50 €
Tarif Enfant (5/14 ans)	6,00 €
Tarifs d'entrée sans animation	Tarif
Tarif Adulte	8,00 €
Tarif réduit Adulte1	6,50 €
Tarif Enfant (5/14 ans)	5,00 €
Autres tarifs	Tarif
Tarif Forfait "Anniversaire au château" mini 8, maxi 12	90 €/Forfait
Tarif Escape Game adulte (+ 12 ans)	15,00 €
Tarifs prestation "Enfant en groupe"	2023
Par enfant	Tarif
Visite commentée	5,00 €
Animations estivales	6,00 €

1 Tarif réduit Adulte

Adulte Vendée Vallée
Adulte Réduit divers (selon convention)
Adulte Réduit Demandeur emploi
Adulte Réduit Etudiant
Adulte Réduit PMR
Adulte Réduit Acc. CA

2 Les P'tits ateliers

La salle d'armes
La table de banquet

Animations Autres vacances scolaires	6,00 €
Les P'tits ateliers ²	2,00 €
Les jeux ³	2,00 €
Les ateliers de création ⁴	3,00 €
Les ateliers&intervenants ⁵	250€/Forfait
Forfait (- 15 enfants payants), hors saison estivale	90,00 €
Escape Game enfant (collège, CSC...)	7,00 €
Tarifs prestation "Adulte en groupe"	2023
Par adulte	Tarif
Visite commentée	5,00 €
Visite estivale	8,50 €
Pause-café	1,50 €
Pause viennoiserie	3,50 €
Forfait (- 15 adultes payants), hors saison estivale	90€/Forfait
Escape Game adulte (20 pers. Mini)	15,00 €
Escape Game adulte (- 20 pers.)	350€/Forfait
Tarif Achat Carte Privilège	2023
Tarif Carte Famille (2 ad.+ 5 enf. Max.)	65,00 €
Tarif Carte Adulte	25,00 €
Tarif Carte Enfant	15,00 €
Tarif location site pour groupe	2023
Forfait semaine Association sans salle	150,00 €
Forfait semaine Association avec salle	300,00 €
Forfait weekend Association sans salle	200,00 €
Forfait weekend Association avec salle	400,00 €
Forfait semaine Professionnels	300,00 €
Forfait weekend Professionnels	400,00 €
Tarifs Location vaisselle médiévale pour professionnel	2023
Forfait location vaisselle "sans prestation château"	190€/Forfait
Forfait location vaisselle "avec prestation château"	gratuit
Tarif Location Audioguides	2023
Location audioguide/personne (gratuit pour PMR)	1,00 €
Tarifs Location pour Tournage de film	2023
Demi/journée de tournage : budget - 150 000 €	350,00 €
Demi/journée de tournage : budget 150 000 €/500 000 €	700,00 €
Demi/journée de tournage : + de 500 000 €	1 000,00 €
Autres tarifs	2023
Tarif Pass Famille avec animation (2ad+2enf. + 5 ans)	28,00 €
Tarif Pass Famille sans animation (2ad+2enf. + 5 ans)	23,00 €

Les blasons
La construction
Le vêtement
Les jouets et jeux
L'hygiène

3 Les Jeux

Les jeux du Moyen Age sur un plateau
Jeu de l'oie
Jeu des bâtisseurs de château-fort
Jeu des blasons
Jeu "La quête des loupiots
Jeu Le moyen-âge dans tous les sens

4 Les ateliers de création

Atelier de bouclier et hennin
Atelier de bourse en cuir
Atelier de frappe de monnaie
Atelier Lettres ornées
Atelier Mon premier blason

5 Les ateliers avec intervenants

Atelier Initiation Musique*
Atelier Initiation Calligraphie*
Atelier Promenade contée*

NB : Pour les professionnels du tourisme, une remise de 8% à 10% pourra être effectuée sur les tarifs individuels et de groupes. Chaque remise fera l'objet d'une convention entre le château de Saint Mesmin et le professionnel, définissant ainsi les tarifs avec remise applicable.

La tarification 2023 a été élaborée après avoir pris conseils auprès de professionnels (OT tourisme, médiateurs), et visiteurs chevronnés, etc...L'année 2023 sera « test » en partant du principe d'intégrer le prix du jeu au droit d'entrée plutôt que de le vendre à part (incertitudes de la vente et pouvoir d'achat compliqué en ce moment...).

En PJ, analyse tarification 2023

Proposition retenue

Les membres du conseil syndical acceptent dans sa totalité la tarification 2023 des produits de droits d'entrée et autres produits du château de Saint Mesmin
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

GRATUITE DU SITE : Validation des publics visés

Il est proposé au public individuel et en groupe un droit d'entrée « gratuit » du château de Saint Mesmin tout au long de l'année.

Pour argumenter ces gratuités offertes, il est demandé au conseil syndical de statuer sur les modalités de distribution des entrées gratuites, comme suit :

Public visé	Tarif
ENFANT	
Enfant de – de 5 ans	Gratuit
Enfant de – de 18 ans (Journées du Patrimoine)	Gratuit
Enfant : Distribution de tickets gratuits (Opération de communication auprès des scolaires et ALSH venus visiter le château ainsi que lors de salons, foires, rencontres du tourisme, jeux radios et lors d'événementiels tels kermesses, loto, festivals, partir en livre, etc..)	Gratuit
Enfant détenteur de Carte Ambassadeur « Enfant » de l'année en cours	Gratuit
Enfant détenteur de Carte Privilège « Enfant » ou « Famille » de l'année en cours	Gratuit
Enfant divers*	Gratuit
ADULTE	
Adulte accompagnateurs et chauffeur de bus de groupe	Gratuit
Adulte détenteur de Carte Privilège du château « Adulte » ou « Famille » de l'année en cours	Gratuit
Adulte détenteur d'une offre packagée de l'année en cours (Chéquier promotionnel, carnet escapade)	Gratuit
Adulte détenteur de Carte Ambassadeur « Adulte » de l'année en cours	Gratuit
Adulte : Distribution de tickets gratuits (Opération de communication auprès de professionnels lors de salons, foires, rencontres du tourisme, jeux radios, diffusion de documentation et d'événementiels tels kermesses, loto, festivals, partir en livre, etc)	Gratuit
Adulte Professionnels : Personnels OT Tourisme, Journalistes.	Gratuit
Adulte Divers*	Gratuit

**A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites adultes et enfants (accès pour événementiels au château, convention de partenariat ou de mise à disposition du site, etc.)*

Proposition retenue

Les membres présents du conseil syndical valident (ne valident pas) la liste des publics bénéficiaires d'entrées gratuites pour visiter le château de Saint Mesmin.
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

B- PERSONNEL/ADMINISTRATION/GESTION

JOURNEE SOLIDARITE

La loi n°2004-626 du 30 juin 2004 a instauré une « journée de solidarité » destinée au financement d'actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Les modalités de sa mise en place dans la fonction publique territoriale ont été précisées par une circulaire du 7 mai 2008.

Cette journée peut être accomplie par :

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai

- Le travail d'un jour de RTT
- Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuels.

Le château de Saint Mesmin en séance du 16 mars 2022 a proposé les dispositions suivantes :

La journée de solidarité sera effectuée, au choix de l'agent, par :

- 1° - Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai : **Lundi de Pentecôte**
- 2° - Le travail d'un jour de réduction du temps de travail (RTT)
- 3° - Toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

L'accomplissement de la journée de solidarité sous forme d'un congé annuel ne sera pas autorisé.

Cette proposition a été soumise au comité technique extraordinaire du centre de gestion des Deux-Sèvres le 31 mai 2022 qui a émis les avis suivants :

- Avis du collègue employeur : Favorable à l'unanimité
- Avis du collègue personnel : Favorable à l'unanimité

Proposition retenue

Les membres présents du conseil syndical valident la mise en place de la journée de solidarité pour le personnel du château de Saint Mesmin comme inscrite ci-dessus.
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DM2 : Transfert de crédits des dépenses imprévues vers chapitre 011

En PJ, l'état budgétaire du syndicat mixte au 08.11.2022

Pour pallier aux dépenses prévues en cette fin d'année 2022 aux chapitres 011 et 012, il est proposé de d'augmenter certaines lignes de ces chapitres comme suit :

011 : Chapitre 011

60628 : Autres fournitures non stockées : + 2500 €

012 : Chapitre 012

64111 : Personnel Titulaire : + 1000 €

022 : Dépenses imprévues : - 3 500 €

Proposition retenue

Les membres du conseil syndical valident la décision modificative relative à une augmentation de crédits budgétaires des chapitres 011 et 012.
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier

Assurance groupe des risques statutaires : Mandatement du CDG79 pour participation à la mise en concurrence du contrat d'assurances.

Objet : Contrat d'assurance des risques statutaires/Délibération donnant habilitation au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

- Vu le code général de la Fonction publique,
- Vu, le code général des Collectivités Territoriales,
- Vu, le code des assurances,
- Vu, le Code de la commande publique,
- Vu, le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Madame La Présidente expose :

- L'opportunité pour le syndicat mixte du château de Saint Mesmin de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents territoriaux ;
- Que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- Que le syndicat mixte du château de Saint Mesmin adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte-tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Elle précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, les conditions obtenues ne convenaient pas au syndicat mixte du château de Saint Mesmin, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Les membres du conseil syndical après en avoir délibéré et procédé au vote :

Décident :

Que le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est habilité à souscrire pour le compte du syndicat mixte du château de Saint Mesmin des contrats d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance agréée ; cette démarche pouvant être entreprise pour un ensemble de collectivités locales intéressées.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. (+ 28h de travail par semaine) :

Décès, CITIS (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant)

■ Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou agents non-titulaires de droit public :

Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2024**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du syndicat mixte du château de Saint Mesmin

CONVENTION : ACCUEIL VELO 2023.2025

Depuis 2013, le château de Saint Mesmin adhère au réseau et ainsi à la marque « Accueil Vélo ». « Accueil Vélo » est une marque nationale dont l'objectif est de valoriser les prestataires touristiques et de loisirs, comme le château de Saint Mesmin, se situant à proximité d'un itinéraire cyclable balisé et répondant aux attentes des touristes à vélo.

Dans ce cadre, le château bénéficie d'outils de communication spécifiques (cartes touristiques Vendée Vélo, sites internet, plaque, évènementiels...) dédiés aux prestataires labellisés



Accueil Vélo©.

Et

Le château de Saint Mesmin s'engage à proposer un accueil et des services adaptés aux attentes des touristes à vélo, à savoir :

- Un parc de stationnement vélo (6 à 8 places minimum) localisé plus proche que le stationnement automobile
- Panneau informatif visible de l'extérieur de l'établissement, près du parking à vélos avec informations minimales en français et anglais, réparateurs / loueurs de vélos, coordonnées de l'Office de Tourisme.
- Point d'eau potable mis à disposition des touristes à vélo visitant le site
- Sanitaires mis à disposition des touristes à vélo visitant le site
- Documentation vélo existante dédiés aux itinéraires cyclables (gratuit ou payant)
- Kit de réparation mis à disposition des touristes à vélo visitant le site.
- Accès au wifi sur demande.
- Tables de pique-nique mis à disposition des touristes visitant le site.

L'adhésion à la marque Accueil Vélo© arrive à échéance, il est nécessaire de programmer une visite de contrôle en 2023 et ainsi repartir pour une adhésion sur 3 ans (2023-2025) au tarif de 200€ (soit environ 67€/an).

Proposition retenue

Les membres du conseil syndical valident la nouvelle adhésion au réseau « Accueil vélo » 2023-2025. Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier

ENTRETIEN CHATEAU : Devis entreprises pour budget Investissement 2023

Le château de Saint Mesmin nécessite quelques entretiens en matière de dé-végétalisation, réparation et peinture. Certains de ces travaux sont éligibles aux subventions de la DRAC pour entretien.

Des entreprises ont été contactées comme suit par corps de métiers :

DEVEGETALISATION DU CHATEAU

<i>ENTREPRISES</i>	<i>Montant € TTC</i>	<i>Retenu</i>
<i>BATISEVRE</i>	7 230.18 €	X
<i>BENAITEAU</i>	8578.80 €	

REPARATION PONT-LEVIS

<i>ENTREPRISE</i>	<i>Montant € TTC</i>	<i>Retenu</i>
<i>DRONNEAU</i>	4 734.00 €	X

PEINTURES HUISSERIES CORPS DE FERME (extérieur, intérieur)

<i>ENTREPRISES</i>	<i>Montant € TTC</i>	<i>Retenu</i>
<i>MERLET DECO</i>	7 793.86 €	X
<i>CROUE</i>	9 602.52 €	

CHANGEMENT POSTES LOGICIELS CAISSE (2012)

<i>ENTREPRISE</i>	<i>Montant € TTC</i>	<i>Retenu</i>
<i>ATS TICKETING</i>	3 427.20 €	X

En attente d'un devis pour le serveur (2012) par BRESSUIRE INFORMATIQUE

ACHAT NOUVEAU CHAPITEAU

<i>ENTREPRISES</i>	<i>Montant € TTC</i>	<i>Retenu</i>
<i>FAMWEST</i>	4 157.00 €	X

Proposition retenue

Les membres du conseil syndical valident les devis des entreprises mentionnées ci-dessus.
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier

PARTENARIAT MFR SEVRE EUROPE-BRESSUIRE

La section BTSA-DATR (Développement, Animation des Territoires Ruraux) de la MFR Sèvre Europe, basée à Bressuire, a interpellé le syndicat mixte pour un partenariat dans le cadre d'une mission de diagnostic de territoire.

Répondant favorablement à la proposition, et pour prolonger la dynamique actuelle du positionnement du château de Saint Mesmin comme le « château des enfants » la mission a débuté en septembre pour se terminer le 14 décembre prochain par une restitution orale devant les élus du syndicat et autres acteurs du territoire.

Les étudiants ont pour mission de :

- De réaliser un diagnostic du territoire sur le plan démographique, historique et géographique.
- De recueillir la parole des habitants du territoire (enseignants, enfants, professionnels de l'enfance, élus...) et connaître leur vision du château de Saint Mesmin.

Une participation aux frais Kms des étudiants a été actée via une convention signée en début de mission. (500 à 600 € de frais d'aide au déplacement des étudiants).

La remise de l'étude se tiendra au château de Saint Mesmin le mercredi 14 décembre 2022 à 14H30. Comptant ainsi sur la présence des membres du syndicat mixte.

VISITE DU 11 octobre 2022 : TECHNICIENS REGION/ETAT

Les 11 et 12 octobre derniers, une délégation de la Région et de la DRAC Nouvelle Aquitaine s'est déplacée en Bocage bressuirais pour faire un état des projets en cours et à venir autour de lieux patrimoniaux (Mauléon, Bressuire et le château de Saint Mesmin) dans le contrat du futur CPER et en présence de Madame Jacqueline ARNAUD, Responsable Unité Stratégie et Politique Contractuelle, au sein de l'Agglo2B.

Les personnes présentes ont été accueillies au château par Caroline : Visite du lieu et partage des projets autour de la stratégie de développement touristique du Château de Saint-Mesmin (2022-2026). Fortement à l'écoute de ces nouvelles orientations à venir pour le château, elles attendent très vite des nouvelles des futurs projets du château (aménagement du corps de ferme, restauration château, aménagement, signalétique, animations, etc ...).

Il est acté de rédiger "rapidement" un dossier pour présenter le projet (Investissement et fonctionnement sur une échelle à 5 ans). Ce dossier sera d'abord présenté aux 4 partenaires du syndicat pour validation (calendrier de présentation avant début avril 2023) et par la suite aux autres partenaires dont la Région et la Drac pour, au final, lancer une consultation d'architecte afin de définir plus précisément les enveloppes financières d'aménagement à prévoir comprenant aussi la restauration et conservation du Monument Historique.

Il est proposé de rattacher la délibération suivante au conseil syndical du 16.11.2022 car celle-ci doit être prise avant le 31.12.2022.

ADOPTION : NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01.01.2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur

public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- . en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- . en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- . en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui du budget géré selon la M14 soit pour le syndicat mixte du château de Saint Mesmin son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Sur le rapport de Madame la présidente

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Il est ainsi demandé aux membres du conseil syndical du château de Saint Mesmin d'approuver le passage du Syndicat Mixte du château de Saint Mesmin à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Proposition retenue

Les membres du conseil syndical valident le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal du Syndicat Mixte du château de Saint Mesmin, à compter du 1 ^{er} janvier 2023. Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier

FIN DE SEANCE, actée à 18H00